

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

8 septembre 2010

SOMMAIRE

AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav	88181	SC Valda	88216
Automotive Components Europe S.A.	88214	Siesta Holding	88179
Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l.	88224	Société Financière Saka Holding S.A.	88216
Banaudi International Holding S.A.	88190	Société Forestière Continentale S.A.	88178
Banyan	88224	Sodarex International S.A.	88178
Bixon S.A.	88194	SPU Holding S.à r.l.	88178
Blacksmith MEP Trust S.à r.l.	88224	SSCP Enviro Holding SCA	88179
Bluesky Positioning Holding S.à r.l.	88193	STEINMAUR Holding S.A.	88180
Carmeuse Holding S.A.	88193	STEINMAUR Holding S.A.	88179
CNPV Solar Power S.A.	88216	Sunshine Holding S.A.	88205
Communication One (Luxembourg) S.à r.l.	88184	SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	88205
Concept Management S.A.	88186	T.B.I. S.A.	88180
Eurofins Agrosociences LUX	88193	The Pyg S.à r.l.	88180
Eurofins Pharma Lux	88203	TIAA Lux 2	88181
Eurofins Ventures Lux	88204	TIAA Lux 4	88181
Générale d'Energie S.A.	88178	TIAA Lux 6	88181
Ger Log 6 S.A.	88215	TIAA Lux 7 S.à r.l.	88182
Gilles S.à r.l.	88182	TIAA Lux 8 S.à r.l.	88182
HC Investissements ESP S.à r.l.	88205	TIAA Lux 9 S.à r.l.	88182
HC Investissements (Europe) S.à r.l.	88204	Times Realisations S.A.	88183
HC Investissements III S.à r.l.	88204	TLcom II Holdings S.à r.l.	88183
HC Investissements IV S.à r.l.	88205	Torowear Investments S.à r.l.	88183
Infomax Investments S.à r.l.	88183	Tradelux S.A.	88184
International Assets Finance S.à r.l.	88204	Translate 4 U	88186
LDR S.A.	88214	USG ChinaLux S. à r.l.	88186
Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	88215	Valinvest Europe	88189
Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l.	88224	Varano Holding S.A.	88190
Promvest S.A.	88215	Vector Properties S.A.	88189
Repcos 25 S.A.	88180	Vector Properties S.A.	88189
Rolinsky Holding S.A.	88190	WestLB Mellon Longitude Fund	88205
Rolinsky S.A.	88190	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables	88189

Société Forestière Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 42.107.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093444/11.

(100103516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Sodarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 83.782.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093445/11.

(100103517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

SPU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 119.265.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093448/11.

(100104291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Générale d'Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 juillet 2010 :

1) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg ;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg ;

- Monsieur Daniel Luigi Severoni, né le 08 octobre 1963 à Viganello (Suisse) et demeurant professionnellement au 07, Via Serafino Balestra, CH-6901 Lugano.

2) L'Assemblée décide également de renouveler aux fonctions de Commissaire au comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERALE D'ENERGIE S.A.

Référence de publication: 2010094032/21.

(100105144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 153.728.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093450/10.

(100104289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093451/11.

(100103518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Siesta Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 114.656.

Il résulte du procès verbal des résolutions prises par l'Assemblée générale Extraordinaire de la société SIESTA HOLDING S.A.

Avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 114 656, tenue en date du 8 juin 2010.

Que les mandats des administrateurs

PIERRE TELLE

PIERRE LAURENT TELLE

DAVID GOGDIZE

Le mandat de l'administrateur délégué

Pierre Laurent TELLE

Et le mandat du Commissaire aux comptes WURTH & ASSOCIES S.A.

Sont renouvelés jusqu'en 2016.

Que Monsieur Pierre Laurent TELLE administrateur et administrateur délégué

A déménagé:

5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Que Monsieur Pierre TELLE administrateur

A déménagé:

5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Que le commissaire aux Comptes WURTH & ASSOCIES S.A. a transféré son siège social 29 Place de Paris L-2314 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010095925/33.

(100106216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093452/11.

(100103519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093455/11.

(100103520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

The Pyg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 103.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093462/10.

(100104059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

RepcO 25 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.786.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093810/22.

(100103962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.276.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093464/11.

(100104125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093465/11.

(100104126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 120.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093466/11.

(100104127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.820.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 juin 2010 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Nicolas Bérard
- M. Yves Prussen
- M. Steven Barr

PricewaterhouseCoopers a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

La reconduction est effective pour une durée d'un an et prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention et aux fins de la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio SICAV

Signature

Référence de publication: 2010094302/21.

(100103694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.251.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093467/11.

(100104128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.350.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093468/11.

(100104129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.702.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093469/11.

(100104130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Gilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 124.236.

Suite à la conclusion en date du 1^{er} juillet 2010, avec effet au 1^{er} mai 2009, d'une convention de cession de parts sociales, Monsieur Gilles SOEDER, demeurant au 21, rue de l'Ecole à L-8278 Holzem a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société GILLES S.à r.l. de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de EUR 124,00 chacune, à Monsieur Eric MONNOYER de GALLAND de CARNIERES, demeurant au 25, Lenclos à B-6740 Etalle.

Ainsi, les parts de la société à responsabilité limitée GILLES S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- Monsieur Eric MONNOYER de GALLAND de CARNIERES, demeurant au 25, Lenclos à B-6740 Etalle: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour GILLES S.à r.l.

Gilles SOEDER

Gérant unique

Référence de publication: 2010094346/21.

(100104158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.194.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010093470/12.

(100103779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TLcom II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 143.485.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010093471/13.

(100104090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Torowear Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.618.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093472/9.

(100104010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société tenue le 30 juin 2010

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer Mme. Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest, Roumanie, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469

Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

- Monsieur Christopher Finn, gérant de classe A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Alain Peigneux est gérant de classe B de la Société.

Pour Infomax Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010094056/20.

(100105036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Tradelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 125.699.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093474/9.

(100104217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Communication One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 115.456.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“Tolkenar Limited”, a company established under the laws of Cyprus with its registered office and principal place of business 48 Themistokli Dervi, Centennial Building, CY-1066 Nicosia, Cyprus,

here represented by Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", having its principal office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115456, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1208 of June 21st, 2006;

II. That the capital of the company "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l." is fixed at twelve thousand eight hundred EURO (12,800.-EUR) represented by five hundred twelve (512) shares having a nominal value of EUR 25 per share each;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "Tolkenar Limited", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred Euros (€ 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“Tolkenar Limited”, une société établie selon les lois de Chypre ayant son siège social à 48 Themistokli Dervi, Centennial Building, CY-1066 Nicosie, Chypre,

ici représentée par Régis Galiotto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115456 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1208 du 21 juin 2006;

II Que le capital social de la société “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE HUIT CENTS EURO (12.800,-EUR) représenté par cinq cents douze (512) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.”;

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société “Tolkenar Limited”, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société “COMMUNICATION ONE (LUXEMBOURG) S.à r.l.” est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé

le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29542. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093944/99.

(100104309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Translate 4 U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 100.500.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093475/9.

(100103713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

USG ChinaLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 119.341.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010093477/14.

(100104091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Concept Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.316.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before us maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Concept Management S.A.", a société anonyme, having its registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 151316 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 5 February 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 23 March 2010 number 619. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2010 not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 18.00 with Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of one thousand five hundred twenty eight (1,528) class A shares into one thousand five hundred twenty eight (1,528) class B shares and, as a consequence, amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

"The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by two thousand seven hundred seventy eight (2,778) class A shares, two thousand seven hundred seventy eight (2,778) class B shares, two thousand two hundred twenty two (2,222) class C shares, two thousand two hundred twenty two (2,222) class D shares, each having a par value of ten euro (EUR 10.-) per share."

2. Insertion of a new article 7.12 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"It is agreed that any time that a Shareholder is the beneficiary of a Transfer of Shares from another Shareholder, the transferred Shares will automatically be converted into Shares of the category already held by the transferee Shareholder.

The board of directors shall have all powers to enact such conversion of Shares in front of a Luxembourg notary."

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to convert one thousand five hundred twenty eight (1,528) existing class A shares into one thousand five hundred twenty eight (1,528) class B shares and, as a consequence, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's article of incorporation to read as follows:

"The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by two thousand seven hundred seventy eight (2,778) class A shares, two thousand seven hundred seventy eight (2,778) class B shares, two thousand two hundred twenty two (2,222) class C shares, two thousand two hundred twenty two (2,222) class D shares, each having a par value of ten euro (EUR 10.-) per share."

The general meeting decides to give all powers to the board of directors to carry out any action necessary in relation to the above conversion of shares.

Second resolution

The general meeting decides to insert a new article 7.12 into the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

„ **Art. 7.12.** It is agreed that any time a Shareholder is the beneficiary of a Transfer of Shares from another Shareholder, the transferred Shares will automatically be converted into Shares of the category already held by the transferee Shareholder.

The board of directors shall have all powers to enact such conversion of Shares in front of a Luxembourg notary."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Concept Management S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151316 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 23 mars 2010, numéro 619. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2010 non encore publié au Mémorial C Recueil des Société et Associations.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Conversion de mille cinq cent vingt-huit (1.528) actions de catégorie A en mille cinq cent vingt-huit (1.528) actions de catégorie B et, par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions de catégorie A, deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions de catégorie B, deux mille deux cent vingt-deux (2.222) actions de catégorie C et deux mille deux cent vingt-deux (2.222) actions de catégorie D d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

2. Insertion d'un nouvel article 7.12 dans les statuts de la Société qui a la teneur suivante:

"Il est convenu que chaque fois qu'un Actionnaire est bénéficiaire d'un Transfert d'Actions en provenance d'un autre Actionnaire, les Actions ainsi cédées deviendront automatiquement des Actions de la catégorie déjà détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir pour acter une telle conversion d'Actions devant un notaire luxembourgeois."

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir mille cinq cent vingt-huit (1.528) actions de catégorie A existantes en mille cinq cent vingt-huit (1.528) actions de catégorie B et, par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions de catégorie A, deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions de catégorie B, deux mille deux cent vingt-deux (2.222) actions de catégorie C et deux mille deux cent vingt-deux (2.222) actions de catégorie D d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour prendre toutes les dispositions nécessaires en relation avec cette conversion d'actions.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 7.12 dans les statuts de la Société qui a la teneur suivante:

" **Art. 7.12.** Il est convenu que chaque fois qu'un Actionnaire est bénéficiaire d'un Transfert d'Actions en provenance d'un autre Actionnaire, les Actions ainsi cédées deviendront automatiquement des Actions de la catégorie déjà détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir pour acter une telle conversion d'Actions devant un notaire luxembourgeois."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, S. GUDMANNSSON, R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8040. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 14 JUIL. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010095258/139.

(100105827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Valinvest Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 144.756.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093478/9.

(100103736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Vector Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 132.297.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093479/11.

(100103523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Vector Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 132.297.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2010, les décisions suivantes ont été prises:

Ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Olafur GUDMUNDSSON, directeur de sociétés, demeurant à D-54457 Wincheringen, 11, Elblingring, Administrateur et Administrateur-Délégué,
- Marc BJORG, manager, demeurant à FL-9495 Triesen, 13, Bachlegatterweg, Administrateur,
- Peter Harald FROMMELT, directeur de sociétés, demeurant à FL-9490 Vaduz, 37, Auststrasse, Administrateur,
- FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010093480/17.

(100104359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 74.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010093493/17.

(100104102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Varano Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.751.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093482/11.

(100103521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Banaudi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.947.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Raymond AUDI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- De renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Raymond pour une nouvelle période statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le 18 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Raymond AUDI / Freddie Charles BAZ

Administrateur-Délégué, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010093511/18.

(100102974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Rolinsky S.A., Société Anonyme,
(anc. Rolinsky Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.914.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROLINSKY HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 42914, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 6 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 17 juillet 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement à L1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aurélie BLOCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «ROLINSKY HOLDING SA.» en «ROLINSKY S.A.» et par conséquence, modification de l'article 1^{er} des statuts;
- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;

- Changement de l'objet social de la société en soparfi; l'objet social aura la teneur suivante: "La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder, aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

- Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Modification de la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures;

- Modification subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de «ROLINSKY HOLDING SA.» en «ROLINSKY S.A.» et par 1^{er} conséquence, décide de modifier l'article des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «ROLINSKY S.A.» »

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société en soparfi; l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 6 et 7 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.»

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date d'Assemblée générale qui se tiendra désormais le 1^{er} lundi du mois de juin à 16 heures;

L'Assemblée décide en conséquence de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 11 comme suit:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 16 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTHWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2010. Relation: MER / 2010 / 1156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010095093/133.

(100105510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CARMEUSE HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 28 mai 2010 au siège social

Il a été décidé de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG, RCS Luxembourg B 47771, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée par Monsieur Jean-Marie Gischer, non pas en tant que commissaire aux comptes mais en tant que réviseur d'entreprises conformément aux dispositions statutaires. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2011.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010093518/16.

(100102732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 23 juin 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Matthias-Wilbur WEBER de son mandat de gérant, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010093521/12.

(100103262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Bluesky Positioning Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.967,56.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.675.

—
Il est à noter la nouvelle adresse des associés Kari Vuorihovi, Valérie Madison, Patrick Maillot, Maurizio Pescosolido, Rocco Pellegrinelli et Primatrix Oy comme suit:

- Kari Vuorihovi, propriétaire de 30.848 parts sociales ordinaires, résident au Estneti OU, Rävåla 4 pst, 10143 Tallinn, Estonia;
- Valérie Madison, propriétaire de 3.242 parts sociales ordinaires, résident au 25 Acorn Way, Kentfield, CA 94904, United States of America;
- Patrick Maillot, propriétaire de 30.848 parts sociales ordinaires, résident au Quartier La Valette, 26740 Marsanne, France;
- Maurizio Pescosolido, propriétaire de 25.707 parts sociales privilégiées, résident au 9 Via Colli Ginestra, 00020 Sambuci, (Rome) Italie;
- Rocco Pellegrinelli, propriétaire de 34.276 parts sociales privilégiées, résident au 1a Via Riva Caccia, 69000 Lugano, Suisse;
- Primatrix Oy, propriétaire de 6.484 parts sociales ordinaires, résident au 1 A 9 Purjeentekijänkuja, 00210 Helsinki, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010094450/26.

(100104992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Bixon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.528.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before the undersigned Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTRUMA PARTICIPATIONS S. à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société anonyme» which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company») governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is BIXON S.A.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can act as director or liquidator of other companies.

The Company can also, in Luxembourg or in foreign countries, provide Consultancy and Management Services.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company can supply assistance services in any form whatsoever, in the study, the supervision and the management of projects in any commercial, industrial, financial, technical and scientific areas and in the field of company organisation.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-), represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the single director (as the case may be). With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors or of the single director (as the case may be), either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Monday of June at 4.00 p.m. o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1.- Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2011.

Payment - Contributions

The THREE HUNDRED AND TEN (310) shares have been subscribed by INTRUMA PARTICIPATIONS S. à r.l., named above, and entirely paid up in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is available to the company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,200.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at one and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Is appointed as director:

INTRUMA CORPORATE SERVICES S. à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, Mr. Paul de Haan, born in Alkmaar, on 20 June 1971, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, will act as permanent representative.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of the single director.

The director shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Mrs. Mireille HERBRAND, born in Malmedy, on 30 April 1974, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

- 4) The Company shall have its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INTRUMA PARTICIPATIONS S. à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera BIXON S.A.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut agir en qualité d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services dans le domaine du Conseil et du Management.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société peut prêter des services d'assistance sous quelque forme que ce soit, en vue de l'étude, la surveillance et la direction de toutes opérations dans des domaines financiers, commerciaux, industriels, techniques et scientifiques, et dans le domaine de l'organisation des entreprises.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de re La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle du seul administrateur (selon le cas). En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas)

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés ou de la l'unique administrateur (selon le cas), laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier lundi du mois de juin à seize heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1.- Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Libération - Apports

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., prédésignée, et entièrement libérées apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200.- euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est nommé administrateur:

INTRUMA CORPORATE SERVICES S. à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, ayant comme représentant permanent:

Monsieur Paul de Haan, né à Alkmaar, le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la signature individuelle de l'unique administrateur.

L'administrateur est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

3) Madame Mireille HERBRAND, née à Malmedy, le 30 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, est nommée comme commissaire aux comptes.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31629. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102520/527.

(100115801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 23 juin 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Matthias-Wilbur WEBER de son mandat de gérant, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010093522/12.

(100103261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 23 juin 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Matthias-Wilbur WEBER de son mandat de gérant, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010093523/12.

(100103270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—
Les managers de HC Investissements (Europe) S.à.r.l. ont décidé de transférer le siège de la société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Juin 2010.

Luxembourg, le 9 Juillet 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010093530/12.

(100103330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique tenue le 19 février 2010

L'associé unique accepte, avec effet au 1^{er} mars 2010, la démission de la gérante unique, la société NEW ENTERPRISES S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Gilles Martin, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455 Chaussée de Malines, aux fonctions de gérant de classe A.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Gregory Centurione, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, aux fonctions de gérant de classe B.

Comme prévu par les statuts, les gérants auront un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats des gérants ainsi nommés prendront effet au 1^{er} mars 2010, et ce, pour une durée indéterminée.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010093535/18.

(100103272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

—
Les managers de HC Investissements III S.à.r.l. ont décidé de transférer le siège de la société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 25 C, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Juin 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010093531/12.

(100103326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.732.

Les managers de HC Investissements ESP S.à.r.l. ont décidé de transférer le siège de la société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Juin 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010093532/12.

(100103337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

HC Investissements IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

Les managers de HC Investissements IV S.à.r.l. ont décidé de transférer le siège de la société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Juin 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010093533/12.

(100103340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 02 juillet 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que Messieurs Mohammed Bhatti, Udo Goebel, Martin Tillert et Madame Anne De Noncourt ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour WESTLB MELLON LONGITUDE FUND

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010093573/18.

(100102815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sunshine Holding S.A.).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange,

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SUNSHINE HOLDING S.A.", avec siège à L-2546 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17 913/ constituée en date du 15 octobre 1980 suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 285 du 9 décembre 1980.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 mars 1986, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 174 du 30 juin 1986, et en date du 3 octobre 1996, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 641 du 11 décembre 1996; et suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 611 du 25 août 1998.

Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 11 octobre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 932 du 19 juin 2002.

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant à L-5355 Oetrange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- 2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25 000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent vingt-cinq mille euros (625 000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); modification corrélative des articles premier, deux, trois et onze des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la Société en "SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF", redéfinition de l'objet social de la société, et ajout de nouveaux alinéas troisième et cinquième à l'article trois des statuts;

2) Fixation d'une limite autorisée d'augmentation du capital social à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000.-EUR) à réaliser par le Conseil d'administration; autorisation au Conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre des dispositions légales en vigueur et, en général, de fixer les modalités des augmentations de capital à réaliser dans le cadre de la limite fixée;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour le mettre en concordance avec ce qui précède;

4) Suppression de la limite existante à la durée de la Société;

5) Suppression des dispositions prévoyant l'obligation du dépôt des actions par le propriétaire pour assister à l'assemblée générale;

6) Introduction d'une disposition statutaire permettant au Conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires;

7) Introduction d'une disposition statutaire relative aux actions judiciaires;

8) Introduction d'une disposition statutaire portant sur les conflits d'intérêts;

9) Refonte générale des statuts de la Société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les articles premier, deux, trois et onze des anciens statuts, ces modifications faisant l'objet des quatre résolutions qui suivent.

Deuxième résolution

La dénomination de la Société est modifiée, la Société adoptant la nouvelle dénomination de "SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir l'objet social de la Société qui fera l'objet de l'article quatre des statuts après refonte et adoptera la formulation suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter deux nouveaux alinéas troisième et cinquième à l'article trois des anciens statuts, l'article six des statuts après refonte adoptant la formulation suivante:

" **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze des anciens statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de fixer une limite autorisée d'augmentation du capital social à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000.-EUR), le capital social souscrit actuel de six cent vingt-cinq mille euros (625 000.-EUR) pouvant être augmenté à concurrence d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) pour atteindre deux millions cinq cent mille euros (2 500 000.-EUR), par la création de soixante-quinze mille (75 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) par l'émission des actions ainsi autorisées, en une seule fois ou par tranches successives, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, à déterminer le cas échéant, le montant de la prime d'émission, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles à l'exécution du présent article.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la présente autorisation et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'administration aura réalisé une augmentation de capital autorisée, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et cette modification sera constatée par le Conseil d'administration ou par un membre du Conseil désigné par le Conseil à ces fins.

Septième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le texte de l'article cinq des statuts de la société après refonte est le suivant:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de six cent vingt-cinq mille euros (625 000.-EUR), représenté par vingt-cinq mille (25 000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à concurrence d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) pour atteindre deux millions cinq cent mille euros (2 500 000.-EUR), par la création de soixante-quinze mille (75 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) par l'émission des actions ainsi autorisées, en une seule fois ou par tranches successives, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, à déterminer le cas échéant, le montant de la prime d'émission, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles à l'exécution du présent article.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la présente autorisation et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'administration aura réalisé une augmentation de capital autorisée, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et cette modification sera constatée par le Conseil d'administration ou par un membre du Conseil désigné par le Conseil à ces fins."

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer la limite existante à la durée de la Société, l'article trois des statuts après refonte adoptant la rédaction suivante:

" **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts."

Neuvième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer la disposition reprise au deuxième paragraphe de l'article neuf des anciens statuts qui prévoyait l'obligation pour le propriétaire d'actions, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, d'effectuer le dépôt des actions cinq jours francs avant la date de ladite assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'introduire dans les statuts un nouvel article neuf, après refonte des statuts, formulé comme suit:

" **Art. 9.** Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités."

Onzième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter aux statuts un nouvel article dix-sept, après refonte des statuts, libellé comme suit:

" **Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins."

Douzième résolution

L'Assemblée adopte le texte suivant appelé à régir les conflits d'intérêts et faisant l'objet d'un nouvel article dix-huit après refonte des statuts:

"Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibèrera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Finalement, le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé au présent article, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ferait valoir."

Treizième résolution

En vue d'en assurer la cohérence et de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, et notamment aux modifications introduites par la loi du 25 août 2006, l'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de six cent vingt-cinq mille euros (625 000.-EUR), représenté par vingt-cinq mille (25 000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à concurrence d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) pour atteindre deux millions cinq cent mille euros (2 500 000.-EUR), par la création de soixante-quinze mille (75 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (1 875 000.-EUR) par l'émission des actions ainsi autorisées, en une seule fois ou par tranches successives, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, à déterminer le cas échéant, le montant de la prime d'émission, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles à l'exécution du présent article.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la présente autorisation et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'administration aura réalisé une augmentation de capital autorisée, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et cette modification sera constatée par le Conseil d'administration ou par un membre du Conseil désigné par le Conseil à ces fins.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télécopie ou mails, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque

dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Finalement, le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé au présent article, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemniserá tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV. - Surveillance

Art. 19. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'octobre de chaque année, à douze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la Société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Chaque année, le trente juin, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 32. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, PEREIRA, SCHOSELER, BECKER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7993. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 13 juillet 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010096657/449.

(100106614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

LDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.524.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 juillet 2010 que:

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

Est réélu Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012;

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010093546/14.

(100103453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

A.C.E. S.A., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

—
Rectificatif de l'extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2010 déposé le 28 juin 2010 sous la référence L10/91133

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société "Automotive Components Europe S.A.", tenue au siège social en date du 15 juin 2010, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Nomination de Deloitte S.A., avec siège social à 55, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2010.

2° Ratification des décisions du conseil d'administration des 18 février et 16 mars 2010 d'accepter les démissions de Monsieur Arkadiusz Podziewski et de Monsieur Laurence Vine-Chatterron comme administrateurs de catégorie A de la société.

3° Ratification des décisions du conseil d'administration des 18 février et 16 mars 2010 de coopter Monsieur Carlos Caba Lopez de Vicuna et Monsieur Oliver Robert Gunter Schmeer comme administrateurs de catégorie A, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

4° Nomination de quatre administrateurs indépendants:

- Monsieur Oliver Robert Gunter Schmeer, demeurant F-78100 Paris, 2, avenue d'Iéna, jusqu'à l'assemblée des actionnaires de l'année 2014;

- Monsieur Witold Jan Franczak, demeurant ul. Sterlinga 19 m. 21, 90-217 Lodz, Pologne, jusqu'à l'assemblée des actionnaires de l'année 2014;

- Monsieur Rafal Lorek, demeurant ul. Przewodowa 42E, 02-593 Varsovie, Pologne, jusqu'à l'assemblée des actionnaires de l'année 2014;

- Monsieur Piotr Nadolski, demeurant Chodkiewicza 8/33, 02-593 Varsovie, Pologne, jusqu'à l'assemblée des actionnaires de l'année 2014.

5° Le mandat de Monsieur Carlos Caba Lopez de Vicuna n'est pas renouvelé.

6° Acceptation de la démission des administrateurs indépendants Messieurs Marek Adamiak, Jerzy Szymczak et Pawel Szymanski, et ceci avec effet immédiat.

7° Acceptation de la démission des administrateurs de catégorie B Messieurs José-Manuel Corrales Ruiz et Raúl Serrano Secada, et ceci avec effet immédiat.

8° Nomination de deux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014:

- Monsieur José-Manuel Corrales Ruiz, demeurant calle Autonomia 4, E-48292 Atxondo,

- Monsieur Raúl Serrano Secada, demeurant calle Autonomia 4, E-48292 Atxondo.

9° Nomination de Monsieur José-Manuel Corrales Ruiz, prénommé, au poste d'administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Référence de publication: 2010093910/40.

(100104387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.864.426,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Extrait des Résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés du 26 mai 2010

Les associés de Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer PricewaterhouseCoopers LLP, une limited liability partnership ayant son siège social au 5700 Yonge Street, North York, Ontario, Canada M2M 4K7, enregistrée auprès de Industrie Canada sous le numéro 1-18206, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet rétroactif au 20 mai 2008 et ce, jusqu'à pour une durée indéterminée.

Luxembourg, 9 juillet 2010.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010093549/16.

(100103321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Promvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 octobre 2009

- la société COVER & Co Sprl/BVBA, inscrite au Registre de Commerce Belge sous le n°450639135, et ayant son siège social au 62, Glabbeeksesteenweg, B-3390 Tielt Winge, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de la société ABGA N.V. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 8 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour PROMVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010093565/15.

(100102948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 484.650,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 30 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur Ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010094342/23.

(100104186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

SC Valda, Société Civile.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 3.189.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mai 2010 que: Le siège social est transféré au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010093567/12.

(100102718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.670.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 avril 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne Madame Corinne BITTERLICH, administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A.

A. RENARD / P. STANKO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010093570/16.

(100102829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

—
In the year two thousand and ten, on the eight day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CNPV Solar Power S.A." (formerly "China Solar Photovoltaic S.A."), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.925, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 11 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1847 of 26 July 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 549 of 15 March 2010 (the "Articles of Incorporation").

The meeting was called to order at 02.00 p.m. and was chaired by Mr. Jean-Michel Schmit, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman requested Ms. Louisa Silcox, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, to act as secretary of the meeting, which was unanimously approved by the meeting (the "Secretary").

The Chairman requested Ms. Elisa Faraldo, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, to act as scrutineer of the meeting, which was unanimously approved by the meeting (the "Scrutineer"). The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That, in accordance with article 70 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this general meeting was convened in the form of announcements, containing the agenda and specifying the place of this meeting, published twice, with an interval of at least eight days, and at least eight days before the meeting, in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C") and in a Luxembourg newspaper.

II. That reproduced attendance list, established and certified by the members of the bureau and the undersigned notary, indicates the shareholders of the Company being either present or duly represented at this meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the members of the board and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. That, at least half of the share capital of the Company was represented at this meeting.

IV. That this meeting was consequently duly constituted and could thus validly deliberate and decide upon all items on its agenda.

V. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Creation of a new class of preferences shares of the Company having no financial rights attached thereto but having the right to be converted into common shares of the Company at any time.

2. Acknowledgment of the special report of the auditor of the Company drawn up in accordance with articles 32-1, 32-4 and 26-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the terms of issuance and conversion of one or more 20% ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.-) Convertible Subordinated Notes due in 2011 (the "Convertible Notes").

3. Approval of the issuance of the Convertible Notes to (i) Dongying Yellow River Delta Investment Centre L.P., a limited liability partnership organized under the laws of the People's Republic of China, with registered office at 512, 5th floor, Building B, Fu Qian Road, No. 59, Dongying City, Shandong Province, P.R. China ("YR Delta Fund"), (ii) Barron Partners LP, a limited liability partnership organized under the laws of the United States of America, with registered office at 730 Fifth Avenue, 25th floor, NY 10019 New York, U.S.A. ("Barron Partners"), (iii) Matthew M. Hayden, an individual residing at 2975 Highway A1A, Unit 131, Melbourne, FL 32951, United States of America ("Hayden") and (iv) Steve Mazur, an individual residing at 66 Glenbrook Road, Apt. 2121, Stanford, CT 06902, United States of America ("Mazur").

4. Approval of the issuance of warrants (the "Warrants") to YR Delta Fund, Barron Partners, Mr. Matthew Hayden and Mr. Steve Mazur, entitling their holders to subscribe for up to two million fifty thousand two hundred and forty-nine (2,050,249) (as adjusted from time to time as per the terms and conditions of the Warrants) new common shares to be issued by the Company at a price of four dollars of the United States of America and eighty-five cents (USD 4.85) per share (as adjusted from time to time as per the terms and conditions of the Warrants) in the proportion of one million twenty five thousand one hundred twenty-five (1,025,125) new common shares for YR Delta Fund, nine hundred seventy-three thousand eight hundred sixty-eight (973,868) new common shares for Barron Partners, thirty thousand seven hundred fifty-four (30,754) new common shares for Mr. Matthew Hayden and twenty thousand five hundred and two (20,502) new common shares for Mr. Steve Mazur.

5. Acknowledgment of the special report issued by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, on the power to be granted to the Company's Board of Directors to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders of the Company when issuing new shares within the limits of the Company's authorized (unissued) share capital.

6. Confirmation and renewal of the authorized (unissued) share capital of the Company for an aggregate amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) represented by seven million five hundred thousand (7,500,000) common shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each and by seven million five hundred thousand (7,500,000) preference shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each having the rights and obligations as referred to in the Company's articles, for a period of five (5) years starting from the day on which the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders confirming and renewing the authorized (unissued) share capital of the Company is published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C); authorization to the board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders when issuing new shares within the limits of the authorized (unissued) share capital and to issue new shares within the limits of the authorized (unissued) share capital for consideration in cash or in kind including but not limited to the conversion of any convertible debt instrument or the exercise of the subscription rights under any warrant that may be issued by the Company from time to time, including for the purpose of any employee stock option plan.

7. Amendment of article 5 of the Company's Articles of Incorporation to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

8. Amendment of article 6 of the Company's Articles of Incorporation to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

9. Increase of the number of directors of the Company from five to six and appointment of Mr. Jingtian Zhang as new director with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

10. Authorization to the board of directors to draft and execute an employee stock option plan.

11. Miscellaneous.

VI. That the Shareholders have passed the following resolutions, each time unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to create a new class of preference shares of the Company having no financial rights attached thereto but having the right to be converted at any time upon first demand of the relevant holder thereof into common shares of the Company. The preference shares shall be convertible into common shares according to the below formula:

Number of common shares = Number of preference shares to be converted / 4.0482896 x 10,000

After each conversion of preference shares, the Company's articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment upon instruction of the board of directors or of any holder of converted preference shares.

Second resolution

The Shareholders acknowledged the special report dated 8 July 2010 of Mr Marco Claude, independent auditor drawn up in accordance with articles 32-1, 32-4 and 26-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the terms of issuance and conversion of one or more 20% ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.-) Convertible Subordinated Notes due in 2011 (the "Convertible Notes") which indicates, amongst others, that: "no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the Convertible Subordinated Notes is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the Preference Shares and Common Shares to be issued, increased by the conversion premium."

The report of the auditor is signed by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to approve the issuance of the Convertible Notes to (i) Dongying Yellow River Delta Investment Centre L.P., a limited liability partnership organized under the laws of the People's Republic of China, with registered office at 512, 5th floor, Building B, Fu Qian Road, No. 59, Dongying City Shandong Province, P.R. China ("YR Delta Fund"), (ii) Barron Partners LP, a limited liability partnership organized under the laws of the United States of America, with registered office at 730 Fifth Avenue, 25th floor, NY 10019 New York, U.S.A. ("Barron Partners"), (iii) Matthew M. Hayden, an individual residing at 2975 Highway A1A, Unit 131, Melbourne, FL 32951, United States of America ("Hayden") and (iv) Steve Mazur, an individual residing at 66 Glenbrook Road, Apt. 2121, Stanford, CT 06902, United States of America ("Mazur"), to be subscribed in the following proportions:

Investor	Amount of Convertible Notes
YR Delta Fund	\$5,000,000
Barron Partners	\$4,750,000
Hayden	\$150,000
Mazur	\$100,000

The Convertible Notes shall be convertible into preference shares of the Company according to the below formula:

Number of preference shares = Amount of Convertible Note / 10,000

The Convertible Notes shall be convertible into common shares of the Company according to the below formula:

Number of common shares = Amount of Convertible Note / 4.0482896

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the issuance of warrants (the "Warrants") to YR Delta Fund, Barron Partners, Hayden and Mazur, entitling their holders to subscribe for up to two million fifty thousand two hundred and forty-nine (2,050,249) (as adjusted from time to time as per the terms and conditions of the Warrants) new common shares to be issued by the Company at a price of four dollars of the United States of America and eighty-five cents (USD 4.85) per share (as adjusted from time to time as per the terms and conditions of the Warrants) in the proportion of one million twenty-five thousand one hundred twenty five (1,025,125) new common shares for YR Delta Fund, nine hundred seventy-three thousand eight hundred sixty-eight (973,868) new common shares for Barron Partners, thirty thousand seven hundred fifty-four (30,754) new common shares for Hayden and twenty thousand five hundred and two (20,502) new common shares for Mazur.

Fifth resolution

The Shareholders acknowledged the special report issued by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, on the power to be granted to the Company's Board of Directors to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders of the Company when issuing new shares within the limits of the Company's authorized (unissued) share capital. Such report of the directors is signed by the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to confirm and renew the authorized (unissued) share capital of the Company for an aggregate amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) represented by seven million five hundred thousand (7,500,000) common shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each ("Common Shares") and by seven million five hundred thousand (7,500,000) preference shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each ("Preference Shares") having the rights and obligations as referred to in the Company's articles, for a period of five (5) years starting from the day on which the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders confirming, renewing and increasing the authorized (unissued) share capital of the Company is published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C) and further resolve to authorize the board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders when issuing Common Shares or Preference Shares within the limits of the authorized (unissued) share capital and to issue new shares within the limits of the authorized (unissued) share capital for consideration in cash or in kind including but not limited to the conversion of any convertible debt instrument or the exercise of the subscription rights under any warrant that may be issued by the Company from time to time, as well as under any employee stock option plan set up by the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the third and fifth paragraph of which shall forthwith read as follows:

Art. 5. (third paragraph). "The authorized capital is fixed at one million five hundred thousand (1,500,000) euro represented by seven million five hundred thousand (7,500,000) common shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each and by seven million five hundred thousand (7,500,000) preference shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10-) each".

Art. 5. (fifth paragraph). "Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five (5) years starting from the day on which this deed is published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C) to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed for and issued in the form of preference shares or common shares with or without an issue of share premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in preference or common shares as mentioned below."

Eighth resolution

The Shareholders resolved to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, the first paragraph of which shall forthwith read as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law. The Company may issue common shares or preference shares. The preference shares shall have no financial rights attached to them but shall have the right to be converted at any time upon first demand of the any holder thereof into common shares of the Company as per the following formula:

$$\text{Number of common shares} = \text{Number of preference shares to be converted} / 4.0482896 \times 10,000$$

After each conversion of preference shares, the present articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment upon instruction of the board of directors or of any holder of converted preference shares."

Ninth resolution

The Shareholders resolved to increase the number of directors of the Company from five (5) to six (6) and to appoint Mr. Jingtian Zhang, a Chinese national born on 3 October 1982 in Shandong (China) with professional address at Rm.402. Bd.52. No.567 Yun He Street, Dongying district, Dongying city, Shandong Province (China) as new director with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

Tenth resolution

The Shareholders resolved to authorize the board of directors to draft and execute an employee stock option plan whereby a maximum of seven hundred sixty-four thousand one hundred and four (764,104) shares shall be allocated to the employees further to such stock option plan.

88220

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le huit juillet.

Par devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CNPV Solar Power S.A.» (anciennement «China Solar Photovoltaic S.A. »), une société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.925, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1847 du 26 juillet 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 15 mars 2010 (les «Statuts»).

La séance a été ouverte à 14 heures et a été présidée par M. Jean-Michel Schmit, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président"). Le Président a demandé à Mme Louisa Silcox, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, pour agir comme secrétaire de la réunion, ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée (le "Secrétaire").

Le Président a demandé à Mme Elisa Faraldo, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, d'agir comme scrutateur de la réunion, ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter:

I. Que, conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette assemblée a été convoquée par annonces contenant l'ordre du jour et précisant le lieu de cette assemblée, publiées deux fois, avec un intervalle d'au moins huit jours, et au moins huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C et dans un journal luxembourgeois.

II. Que la liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau et le notaire soussigné, indique les actionnaires de la Société qui étaient présents ou dûment représentés à cette assemblée et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'au moins la moitié du capital social de la Société était représentée à cette assemblée.

IV. Que la présente assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait donc valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de la réunion était le suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe d'actions préférentielles de la Société n'ayant pas de droits financiers attachés, mais ayant le droit d'être converties à tout moment en actions ordinaires de la Société.

2. Lecture du rapport spécial du réviseur de la Société établi conformément aux articles 32-1, 32-4 et 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur les conditions d'émission et de conversion d'une ou plusieurs obligations convertibles subordonnées exigibles en 2011 au taux de 20% et pour un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) (les "Obligations Convertibles").

3. Approbation de l'émission des Obligations Convertibles à (i) Dongying Yellow River Delta Investment Centre LP., un limited liability partnership constitué en vertu des lois de la République populaire de Chine, ayant son siège social au 512, 5^e étage, bâtiment B, Fu Qian Road, n° 59, Dongying City, Shandong Province, République populaire de Chine ("YR Delta Fund"), (ii) Barron Partners LP, un limited liability partnership constitué en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 730 Fifth Avenue, 25^e étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique ("Barron Partners"), (iii) M. Matthew Hayden, une personne physique résidant au 2975, Highway AIA, Unité 131, Melbourne, FL 32951, Etats-Unis d'Amérique ("Hayden") et (iv) Steve Mazur, une personne physique résidant au 66, Glenbrook Road, Apt. 2121, Stanford, CT 06902, Etats-Unis d'Amérique ("Mazur").

4. Approbation de l'émission de bons de souscription (les "Bons de Souscription") à YR Delta Fund, Barron Partners, M. Matthew Hayden et M. Steve Mazur, donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à concurrence de deux millions cinquante mille deux cent quarante-neuf (2.050.249) (tel que modifié de temps en temps selon les termes et conditions des Bons de Souscription) de nouvelles actions ordinaires devant être émises par la Société à un prix de quatre dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents (USD 4,85) par action (tel que modifié de temps en temps selon les termes et conditions des Bons de Souscription) à répartir en proportion d'un million vingt-cinq mille cent vingt-cinq (1.025.125) nouvelles actions ordinaires pour YR Delta Fund, neuf cent soixante-treize mille huit cent soixante-huit (973.868) nouvelles actions ordinaires pour Barron Partners, trente mille sept cent cinquante-quatre (30.754) nouvelles actions ordinaires pour M. Matthew Hayden et vingt mille cinq cent deux (20.502) nouvelles actions ordinaires pour M. Steve Mazur.

5. Lecture du rapport spécial émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur le pouvoir à accorder au conseil d'administration de la Société pour supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société lors de l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé (mais non émis) de la Société.

6. Confirmation et renouvellement du capital autorisé (mais non émis) de la Société pour un montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions préférentielles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune ayant les droits et obligations visés par les statuts de la Société, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle l'acte authentifiant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui confirme et renouvelle le capital social autorisé (mais non émis) de la Société est publié au Mémorial C; autorisation du conseil d'administration à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants lors de l'émission d'actions nouvelles dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) de la Société et à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) de la Société contre des apports en numéraire ou en nature, y compris mais non limité à la conversion de tout instrument de dette convertible ou de l'exercice des droits de souscription en vertu de tout bon de souscription qui est émis par la Société de temps en temps, y compris dans le but de tout plan d'options d'achat d'actions en faveur des salariés.

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents.

8. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents.

9. Augmentation du nombre d'administrateurs de la Société de cinq à six et désignation de M. Zhang Jingtian comme nouvel administrateur avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

10. Autorisation en faveur conseil d'administration pour rédiger et exécuter un plan d'options d'achat d'actions en faveur des salariés.

11. Divers.

VI. Que les Actionnaires ont pris, chaque fois à la majorité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de créer une nouvelle classe d'actions préférentielles de la Société n'ayant pas de droits financiers, mais ayant le droit d'être converties à tout moment dès la première demande de tout porteur concerné en actions ordinaires de la Société. Les actions préférentielles sont convertibles en actions ordinaires selon la formule ci-après:

Nombre d' actions ordinaires = Nombre d' action s préférenti elles à convertir / 4.0482896 x 10.000

Après chaque conversion d'actions préférentielles, les présents statuts seront adaptés en conséquence à la modification sur instruction du conseil d'administration ou de tout porteur d'actions préférentielles converties."

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont pris connaissance du rapport spécial daté du 8 juillet 2010 de M. Marco Claude, réviseur d'entreprises indépendant, établi conformément aux articles 32-1, 32-4 et 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifié, sur les conditions d'émission et de conversion d'une ou plusieurs obligation subordonnés exigibles en 2011 au taux de 20% et pour un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.00.000,-) (les "Obligations Convertibles") qui indique, entre autres, que: "no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the Convertible Subordinated Notes is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the Preference Shares and Common Shares to be issued, increased by the conversion premium."

Le rapport du réviseur est signé par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver l'émission des Obligations Convertibles à (i) Dongying Yellow River Delta Investment Centre LP, un limited liability partnership constitué en vertu des lois de la République populaire de Chine, ayant son siège social au 512, 5^e étage, bâtiment B, Fu Qian Road, n° 59, Dongying City, Shandong Province, République populaire de Chine ("Delta YR Fund"), (ii) Barron Partners LP, un limited liability partnership constitué en vertu des lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 730 Fifth Avenue, 25^e étage, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique ("Barron Partners"), (iii) M. Matthew Hayden, une personne physique résidant au 2975, Highway AIA, Unité 131, Melbourne, FL 32951, États-Unis d'Amérique ("Hayden") et (iv) Steve Mazur, une personne physique demeurant au 66, Glenbrook Road, Apt. 2121, Stanford, CT 06902, États-Unis d'Amérique ("Mazur"), devant être souscrites dans les proportions suivantes:

Investisseurs	Montant des Obligations Convertibles
YR Delta Fund	\$5,000,000
Barron Partners	\$4,750,000
Hayden	\$150,000
Mazur	\$100,000

Les Obligations Convertibles sont convertibles en actions préférentielles de la Société selon la formule ci-dessous:

Nombre d' actions préférentielles = Montant d'Obligations Convertibles / 10,000

Les Obligations Convertibles sont convertibles en actions ordinaires de la Société conformément à la formule ci-dessous:

Nombre d' actions ordinaires = Montant d'Obligations Convertibles / 4.0482896

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver l'émission de bons de souscription (les "Bons de Souscription") à YR Delta Fund, Barron Partners, Hayden et Mazur, donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à concurrence de deux millions cinquante mille deux cent quarante-neuf (2.050.249) (tel que modifié de temps en temps selon les termes et conditions des Bons de Souscription) nouvelles actions ordinaires devant être émises par la Société à un prix de quatre dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents (USD 4,85) par action (tel que modifié de temps en temps selon les termes et conditions des Bons de Souscription) à répartir en proportion d'un million vingt-cinq mille cent vingt-cinq (1.025.125) nouvelles actions ordinaires pour YR Delta Fund, neuf cent soixante-treize mille huit cent soixante-huit (973.868) nouvelles actions ordinaires pour Barron Partners, trente mille sept cent cinquante-quatre (30.754) nouvelles actions ordinaires pour Hayden et vingt mille cinq cent deux (20.502) nouvelles actions ordinaires pour Mazur.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont pris connaissance du rapport spécial publié par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur le pouvoir accordé au conseil d'administration de la Société à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société lors de l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) de la Société. Ce rapport des administrateurs est signé par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé de confirmer et de renouveler le capital social autorisé (mais non émis) de la Société pour un montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune (les "Actions Ordinaires") et par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions préférentielles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune (les "Actions Préférentielles") ayant les droits et obligations visées aux articles de la Société, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle l'acte authentifiant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui confirme et renouvelle le capital autorisé (non émis) de la Société est publié au Mémorial C et par ailleurs à autoriser le conseil d'administration à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants lors de l'émission d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) de la Société et à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) contre des apports en numéraire ou en nature, y compris mais non limité à la conversion de tout instrument de dette convertible ou de l'exercice des droits de souscription en vertu de tout bon de souscription qui est émis par la Société y compris dans le but de tout plan d'options d'achat d'actions en faveur des salariés mis en place par la Société.

Septième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, dont le troisième et cinquième alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. (troisième alinéa). "Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000) euros représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions ordinaires d'une valeur de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions préférentielles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune".

Art. 5. (cinquième alinéa). "En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle le présent acte est publié dans le Mémorial C à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit, dans les limites du capital social autorisé.

Ces augmentations de capital social peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions préférentielles ou d'actions ordinaires avec ou sans prime d'émission, qui sera versé en espèces, par apport en nature, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles à la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d' obligations en actions préférentielles ou ordinaires mentionnées ci-dessous."

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont le premier alinéa de l'article 6 aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). "Les actions de la Société peuvent être sous forme nominative ou au porteur ou en partie sous une forme ou sous l'autre forme, au choix des actionnaires, sous réserve des restrictions prévues par la Loi. La Société peut émettre des actions ordinaires ou des actions préférentielles. Les actions préférentielles n'auront pas de droits financiers attachés à elles, mais auront le droit d'être converties à tout moment dès la première demande de tout porteur en actions ordinaires de la Société selon la formule suivante:

Nombre d' Actions Ordinaires = Nombre d' Actions de Préférentielles à convertir / 4.0482896 x 10,000

Après chaque conversion d'actions préférentielles, les présents statuts seront adaptés en conséquence à la modification sur instruction du conseil d'administration ou de tout porteur d'actions préférentielles converties.

Neuvième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de cinq (5) à six (6) et de nommer M. Jingtian Zhang, un ressortissant chinois né le 3 Octobre 1982 à Shandong (Chine) ayant son adresse professionnelle au Rm.402. Bd.52. No.567 Yun II Street, Dongying district, Dongying city, Shandong province (Chine) comme nouvel administrateur avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Dixième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'autoriser le conseil d'administration à rédiger et à signer un plan d'options d'achat d'actions en faveur des salariés en vertu duquel un maximum de sept cent soixante-quatre mille cent quatre (764.104) actions sont attribuées aux salariés à la suite d'un plan d'option d'achat d'actions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de ce document sont estimés à environ mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.M. SCHMIT, L. SILCOX, E. FARALDO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8359. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010096008/403.

(100108377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Blacksmith MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093609/10.

(100103668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.969.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010093610/11.

(100103818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Banyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093611/10.

(100104034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 370, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juin 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 30 juin 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique, tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route d'Arlon, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094171/20.

(100104605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.